



Saint-Martin : une île, deux logiques, une frontière à maîtriser

L'île de Saint-Martin constitue un territoire à la singularité rare, tant sur le plan géographique qu'institutionnel. Située au nord de l'arc antillais, elle se caractérise par une division politique entre une partie française et une partie néerlandaise, faisant d'elle la plus petite île habitée au monde partagée par une frontière internationale.

Cette coexistence de deux souverainetés sur un espace restreint engendre des enjeux spécifiques en matière de gouvernance, de coopération transfrontalière et de développement économique. Si cette dualité constitue une richesse en termes d'ouverture et d'attractivité, elle est également source de fragilités structurelles, notamment en raison des divergences juridiques, fiscales et sociales entre les deux parties de l'île.

Dans ce contexte, les relations bilatérales, les mécanismes de coordination et les instruments juridiques encadrant cette cohabitation apparaissent déterminants. L'analyse de la situation de Saint-Martin met en lumière la nécessité d'un renforcement de la coopération, afin de répondre aux défis communs : gestion des flux, développement économique, sécurité, et résilience face aux risques naturels.



L'île en quelques chiffres

Superficie totale de l'île : 87 km²

Partie française : 53 km²

Partie néerlandaise : 34 km²

Population totale : environ 75 000 habitants

Frontière terrestre : 87 km

PIB par habitant : écart significatif entre les deux parties

I. UNE ÎLE MARQUÉE PAR UNE COEXISTENCE SINGULIÈRE

A. Une frontière historique et juridiquement encadrée

La frontière entre les deux parties de l'île trouve son origine dans des accords anciens, dont le traité de Concordia de 1648 constitue le fondement. Toutefois, cette délimitation, historiquement pragmatique, s'est révélée lacunaire sur le plan juridique, laissant place à des interprétations divergentes.

L'absence initiale de matérialisation précise de la frontière a favorisé l'émergence de différends ponctuels, notamment liés à l'occupation du sol, à l'urbanisme et à certaines infrastructures situées en zone frontalière.

Une frontière historiquement « souple »

Peu de matérialisation physique

Logique de coexistence plutôt que de séparation

Source de contentieux contemporains

B. Des systèmes juridiques et administratifs différenciés

La coexistence de deux ordres juridiques distincts constitue une caractéristique structurante de l'île. La partie française relève du droit de la République française et du cadre de l'Union européenne, tandis que la partie néerlandaise dispose d'une large autonomie au sein du Royaume des Pays-Bas. Cette hétérogénéité crée des effets d'attractivité différenciés, mais aussi des déséquilibres économiques et des stratégies d'optimisation.

Écarts structurants

Fiscalité plus attractive côté néerlandais

Normes sociales plus protectrices côté français

Différences marquées en matière de régulation économique

II. DES ENJEUX APPELANT UN RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION

A. Des interdépendances économiques et sociales fortes

Malgré la division politique, l'île fonctionne comme un espace économique intégré. Les flux de personnes, de biens et de services sont constants entre les deux parties, traduisant une interdépendance de fait.

Le marché du travail illustre particulièrement cette réalité, avec une mobilité quotidienne des travailleurs. De même, les infrastructures (aéroport, réseaux, tourisme) sont utilisées de manière transfrontalière.

Cependant, cette intégration *de facto* n'est pas accompagnée par des mécanismes institutionnels adaptés, ce qui limite son efficacité.

Tourisme

Secteur représentant une part majeure du PIB local

Fréquentation largement répartie entre les deux parties

Dépendance forte aux flux internationaux

B. Des fragilités accentuées par les risques et les déséquilibres

L'île est particulièrement exposée aux risques naturels, notamment cycloniques, comme l'a illustré l'ouragan *Irma* en 2017. Ces événements mettent en évidence la nécessité d'une coordination renforcée en matière de gestion de crise.

Par ailleurs, les écarts de développement et les différences de régulation peuvent générer des tensions sociales, des phénomènes de concurrence déloyale et des difficultés en matière de sécurité et de contrôle des flux.

Principales vulnérabilités

Risques climatiques élevés

Coordination institutionnelle insuffisante

Pression migratoire et enjeux de sécurité

III. PERSPECTIVES ET ENJEUX

La situation de Saint-Martin appelle **une approche renouvelée, fondée sur un renforcement des outils de coopération bilatérale**. L'enjeu est de dépasser une logique de juxtaposition pour **aller vers une véritable gouvernance partagée sur les sujets d'intérêt commun**.

Cela suppose :

- une clarification des cadres juridiques existants,
- un approfondissement des mécanismes de coordination,
- une meilleure articulation des politiques publiques

À cet égard, les accords bilatéraux récents constituent une avancée, mais leur mise en œuvre effective demeure un enjeu central.

Objectif stratégique

Faire de la frontière un espace de coopération plutôt que de fragmentation

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.com-saint-martin.fr>

<https://www.sintmaartengov.org>

<https://www.iedom.fr>



Cédric PERRIN
Président
Territoire de Belfort
Les Républicains



Michelle GRÉAUME
Rapporteuse
Nord
Communiste Républicain Citoyen et Écologiste -
Kanaky

 secretariat-affetra@senat.fr

 01.42.34.46.29

 www.senat.fr

